

Yvon LÉZIART

LOGIQUE SCOLAIRE ET LOGIQUE SOCIALE, LA DÉTERMINATION DE L'IDENTITÉ SCOLAIRE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Résumé : L'éducation physique et sportive est une discipline scolaire praxique. Sa proximité des pratiques physiques sociales est réelle. L'éducation physique et sportive tente sans cesse d'équilibrer conformité scolaire et reconnaissance sociale. La quête d'équilibre absolu est illusoire. Tour à tour, l'influence scolaire et l'influence sociale dominant. Cet équilibre impossible génère de nombreux débats d'orientation. Ils opposent les défenseurs d'une éducation physique s'appuyant fortement sur les pratiques physiques sociales dominantes et les partisans d'une éducation physique à vocation de formation des potentialités humaines moins soucieuse de références sociales. Les textes officiels en éducation physique et sportive, du fait de cette opposition, naissent dans la douleur et donnent souvent lieu à de vives contestations

Mots-clefs : Éducation physique et sportive, activités physiques et sportives, textes officiels, conceptions, débats d'orientation.

L'éducation physique et sportive est une discipline particulière dans le système scolaire. Un des récents doyens de l'inspection générale s'exprimait ainsi pour la qualifier « une discipline scolaire à part entière mais entièrement à part ». Cette citation comme toute celles qui se construisent sur des oppositions de termes est à la fois justifiée et fautive mais elle a le mérite de poser de manière provocatrice la spécificité de l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement.

LES DISCIPLINES SCOLAIRES ET LES ACTIVITÉS SOCIALES SUPPORTS DE L'ENSEIGNEMENT : LA QUESTION DE LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE

L'EPS est soumise, comme toute discipline scolaire, à la délicate question de ses rapports aux savoirs de référence. Sa naissance et sa particularité donnent une spécificité aux questions du traitement didactique et en particulier à la transposition didactique.

Les disciplines scolaires s'appuient toutes sur des référents sociaux. Une discipline scolaire s'impose à une époque comme une nécessité. Le développement des

savoirs humains dans un domaine particulier conduit les décideurs politiques à juger opportun la création d'une nouvelle discipline scolaire.

Cette décision politique est suivie de travaux qui conduisent à la publication de programmes d'enseignement qui garantissent une égalité de tous les élèves face aux savoirs humains. Cette égalité demeure en fait bien théorique. Les travaux de Baudelot et Establet, de Bourdieu et Passeron ont dans les années 1970, mis en lumière, les mécanismes sociaux qui rendent cette égalité toute théorique.

Chevallard a décrit dans son ouvrage les mécanismes qui se succèdent pour faire du savoir des savants un savoir accessible aux élèves, proposé dans le cadre des programmes scolaires. Les lectures trop rapides de cet ouvrage conduisent à considérer que le savoir se dégrade et qu'il se réduit sensiblement. Le savoir présenté aux élèves est du fait de la transposition didactique parfois bien éloigné des savoirs construits par les chercheurs.

La question de la transposition des savoirs savants à des fins d'enseignement apparaît bien comme une question technique de déclinaisons des savoirs mais également comme une question politique de choix des savoirs à enseigner.

Le cadre général des transpositions scolaires posé il faut prendre en considération les particularités des disciplines d'enseignement. Toutes les disciplines enseignées n'ont pas le même statut scolaire ni le même mode (approche des savoirs pris en référence. L'école en France repose sur un équilibre confirmé entre différents types de disciplines scolaire. Les disciplines fondamentales, les disciplines de découverte et les disciplines praxiques. Les disciplines fondamentales (français, mathématiques) sont indispensables à la vie des citoyens. Les disciplines de découverte (histoire, géographie, sciences de la vie, langues) donnent une ouverture sur le mode qui nous entoure. Les disciplines praxiques (travaux manuels, éducation physique, technologie, éducation artistique) donnent les outils de la maîtrise du quotidien.

Ainsi une option sur la formation des élèves peut être énoncée. C'est par la somme de disciplines particulières que se fonde la formation des élèves. En corollaire à cette affirmation chaque discipline scolaire établit des rapports spécifiques aux savoirs de référence. Martinand montre comme le terme de « savoir savant » développé par Chevallard s'applique difficilement à la physique et à la technologie. Cet auteur préfère parler de « savoirs de référence ». En éducation physique et sportive cette distinction n'est pas suffisante. Cette discipline scolaire mêle en un tout indissociable savoirs de référence et pratiques de référence. Léziart a développé l'idée que l'EPS s'appuie essentiellement sur des pratiques. Ce sont les pratiques qui fondent l'existence de cette discipline et non des savoirs scientifiques. Les mathématiques scolaires s'appuient sur la science mathématique, l'éducation physique et sportive sur les activités physiques sportives et artistiques. La diversité des références de l'EPS est incontestable comme l'est sa difficulté à s'appuyer sur des savoirs rationalisés et formalisés. Dès lors le rapport de l'EPS aux savoirs savants pour reprendre l'expression de Chevallard est délicat et sujet à des difficultés de détermination. Nous estimons que des rapports complexes aux savoirs de référence rendent les débats sur la spécificité de la discipline passionnés et plus que pour d'autres disciplines, dominés par des options philosophiques et morales.

LA DÉTERMINATION DE L'IDENTITÉ SCOLAIRE DE L'EPS

L'EPS n'échappe pas à cette règle. Les rapports de cette discipline scolaire aux activités supports pourtant si proches, n'ont jamais été faciles comme le montre Arnaud. L'EPS a sans doute voulu se démarquer d'une image de discipline scolaire pratique et a souvent cherché à créer une distance respectable vis-à-vis des activités supports.

Pour vérifier cette hypothèse nous analyserons deux périodes typiques de l'EPS : sa naissance où les rapports entre la gymnastique et les jeunes activités sportives dressent des perspectives d'éducation opposées et une période plus récente (les IO de 1967). L'EPS entre dans sa période moderne et débat avec vigueur les rapports entre éducation physique et activités physiques et sportives.

NAISSANCE DE LA GYMNASTIQUE SCOLAIRE ET CONFLITS AVEC LES SPORTIFS

Naissance officielle de la gymnastique scolaire

L'éducation physique et sportive est une discipline scolaire jeune. L'on peut situer sa naissance, le 4 février 1869. Par un texte officiel signé par le ministre de l'instruction publique, V. Duruy, « la gymnastique fait partie de l'enseignement donné dans les lycées impériaux et les collèges communaux ». Ce texte qui n'est pas accompagné de moyens reste lettre morte. Il faudra attendre le 28 janvier 1880, pour voir signer par le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, J. Ferry, une « loi ayant pour but de rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans tous les établissements d'instruction publique de garçons dépendant de l'Etat, des départements et des communes ».

L'éducation physique et sportive naît (sous le nom de gymnastique) autour de dimensions très pratiques, justifiées par les dernières défaites militaires : former des militaires et des soldats du feu.

Parallèlement à l'installation de la gymnastique dans les établissements scolaires, les sports anglais sous l'impulsion du baron P. de Coubertin sont importés en France et se diffusent dans les classes favorisées. Les premières associations sportives naissent en France en même temps que la gymnastique scolaire. Le Racing Club de France est créé en 1881, le Stade Français en 1882. Une concurrence indirecte mais totale s'établit dès lors entre la gymnastique scolaire et les sports venus d'Angleterre.

Opposition entre une gymnastique scolaire présentée comme triste et ennuyeuse et les sports anglais annoncés comme plaisants et dynamiques

La gymnastique française se constitue sur les bases des gymnastiques militaires. La France adopte les propositions d'enseignement de la gymnastique du colonel Amoros. La gymnastique scolaire s'inscrit dans cette perspective et propose un premier manuel d'exercices gymnastiques. De Coubertin rassemble autour de lui en cette fin du XIX^e siècle d'ardents défenseurs des activités sportives anglaises dont il présente, dans diverses revues, les vertus en faisant apparaître par comparaison avec la gymnastique le caractère moderne des sports anglais.

Le caractère formel et systématique de la pratique gymnastique est mis en cause : « Mettez en parallèle ces exercices (course à pied, aviron, etc...) avec les mouvements alternatifs des extrémités supérieures en deux temps ou bien les exercices fastidieux du trapèze où chaque élève reste un quart d'heure à contempler les efforts de son camarade pour faire un rétablissement... Consultez les intéressés et vous verrez où vont leurs préférences... » (Pierre Cartier, *La Revue Athlétique*, 25 mars 1883)

Son caractère formel et rébarbatif est également évoqué : «...Un autre reproche plus grave à faire à la gymnastique c'est qu'elle est ennuyeuse. Les enfants y allaient de mauvaise humeur comme on va à la retenue. Condition détestable à mes yeux car je regarde la bonne humeur comme condition première du succès dans l'éducation physique et dans l'éducation intellectuelle... » (Jules Simon, *Les Sports Athlétiques*, 4 octobre 1890)

Enfin, le caractère limité des apports de la gymnastique est stigmatisé : «...Si la gymnastique est suffisante pour développer le thorax, les poumons, les biceps, la totalité des organes et de la musculature pour produire des hommes robustes et capables de supporter sans défaillance le dur labeur du régiment, aussi bien comprise qu'elle puisse être, son influence sur les facultés morales de l'individu demeure problématique... » (Henri Berheim, *La Revue Athlétique*, 12 janvier 1895)

Au contraire, les sports anglais sont parés, dans ces revues, de toutes les vertus :

Le sport est contrôle de soi : «...Le véritable amateur trouve dans le sport lui-même un attrait qui agit plus puissamment que n'importe quelle autre considération... Si le succès lui est doux, si les acclamations dont on accueille sa victoire raisonnent agréablement à ses oreilles, la satisfaction qui est en dedans de lui-même est plus forte que les impressions du dehors... » (Pierre de Coubertin, *La Revue Athlétique*, 25 juillet 1890).

Le sport forme des hommes d'action : « Il développe les qualités de caractère et la volonté... ainsi que les vertus visibles : l'activité et l'endurance... » (*Les Sports Athlétiques*, 10 mai 1892).

Le sport favorise les prises d'initiative : «...Les jeux athlétiques développent la liberté de mouvement et des esprits, l'initiative et les responsabilités individuelles dès l'enfance. Les jeux athlétiques... signifient tout cela... » (Jules Simon, *Les Sports Athlétiques*, 17 mai 1890).

L'autre permet le plein développement des individus, en favorisant les prises d'initiative (Pierre de Coubertin, demande aux adolescents français d'avoir l'ambition de découvrir une Amérique, de coloniser un Tonkin, de prendre un Tombouctou). Le sport permet également de former des hommes d'action. L'esprit d'émulation et le fair-play participent de cette éducation à la prise de responsabilité. L'objet éducatif annoncé du sport est de développer un individu dynamique, moderne, actif, engagé dans les enjeux du monde moderne.

La transposition didactique dans son sens moderne est niée. La gymnastique scolaire et le sport s'opposent en tous points. Choisir l'un ou l'autre comme modèle scolaire relève de l'opinion, d'un choix moral ou politique. Éduquer c'est faire que

LA DÉTERMINATION DE L'IDENTITÉ SCOLAIRE DE L'EPS

l'élève arrive au plus vite à réaliser les gestes des pratiques sociales choisies. Une simplification des gestes adultes est proposée. La logique de l'apprentissage repose sur la réalisation des gestes d'adultes découpés par étapes pour être ultérieurement reconstitués en un geste synthétique.

L'EPS MODERNE OU LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE AU CŒUR DES DÉBATS ENTRE SPORTS ET ÉDUCATION PHYSIQUE

Les instructions de 1967 : imposition gouvernementale, dans un contexte politique déterminé

Des instructions officielles paraissent en 1967. Elles imposent, par un coup de force politique et contre une grande partie de l'Inspection générale en éducation physique et sportive, les activités sportives comme moyens de formation en éducation physique et sportive. Cette décision s'inscrit dans la volonté de la V^e République de développer une politique de grandeur. Les piètres résultats obtenus par les sportifs français aux Jeux Olympiques de Rome en 1960 renforcent la volonté des gouvernants de prendre en mains le développement sportif du pays. Un comité de doctrine des sports est créé sous la responsabilité de Borotra. Il publie une synthèse de ses travaux en 1962. Ce texte devient la référence en matière de politique sportive en France. La révolution s'effectue. Les activités sportives prennent place en éducation physique et sportive. Les textes parus en 1967 sont sans ambiguïté. Ils précisent en premier lieu la place que l'éducation physique et sportive doit tenir dans l'éducation générale :

- L'éducation physique et sportive constitue un authentique et important domaine de l'éducation générale
- On ne saurait non plus négliger l'interdépendance qui existe entre les APS et les fondements culturels de notre civilisation
- Les activités physiques et sportives relèvent donc certainement de notre culture : elles contribuent en outre à l'accroître et à la diffuser
- Le sport doit, dans la majorité des cas, tenir la plus grande place : il se prête merveilleusement bien à l'éducation des jeunes...

La reconnaissance sociale de l'éducation physique et sportive s'intensifie. Ce mouvement de bascule, vivement encouragé par les politiques, place l'éducation physique et sportive dans une situation inédite. Cette matière scolaire peu considérée se voit dotée d'une mission sociale importante : relever le défi du sport national et participer à la reconquête internationale par les résultats sportifs. Cette soudaine ambition donnée à l'éducation physique et sportive valorise les enseignants qui soutiennent dans leur grande majorité et sans condition les décisions gouvernementales. Elle donne également lieu à réflexions et contestations. Comment cette imposition politique envisage la transposition didactique des savoirs sportifs vers des savoirs scolaires ?

Y. LÉZIART

*Quatre façons de lire les instructions de 1967
et de penser l'éducation physique dans ses rapports au sport*

Les instructions officielles laissent des marges d'interprétation. Les textes oscillent toujours entre une volonté politique de donner une orientation incontestable à la discipline et la nécessaire souplesse que les textes doivent contenir afin de ne pas heurter les habitudes professionnelles. Les responsables de la rédaction de textes officiels sont confrontés à un exercice redoutable : proposer une rénovation de l'enseignement disciplinaire tout en prenant en compte les pratiques professionnelles habituelles. Les textes officiels en éducation physique et sportive de 1967 délivrent une orientation précise pour cette discipline scolaire. Elles laissent cependant des marges d'adaptation.

Les débats vont s'organiser à plusieurs niveaux : un débat va opposer une conception de l'éducation physique aux textes officiels présentés ; un second débat sur lequel nous insisterons plus dans cet article va mettre en conflit deux façons de lire les textes officiels, qui révèlent en fait deux conceptions de l'enseignement d'une éducation physique sportive.

- Deux lectures critiques des relations EPS et sport

Une critique politique radicale

Elle est portée par les mouvements de contestation des institutions et de l'ordre établi de 1968. Le sport jouit à cette époque en France d'une haute considération éducative. Les thèses diffusées par de Coubertin se sont imposées dans la société. Le sport est éducatif. Brohm porte la contestation en insistant sur la liaison indéfectible qui unit le sport aux valeurs du système capitaliste. Pour reprendre les thèses d'Althusser, le sport est un appareil idéologique d'état. Il est chargé, par voie douce, d'imposer l'idéologie capitaliste comme modèle de société. Brohm lutte donc contre cette imposition. Dans son ouvrage *Critiques du sport*, l'introduction intitulée « En finir avec le mythe du sport éducatif » présente les principaux griefs, fait par l'auteur, au système des sports. Parmi les plus importants il faut retenir que contrairement à ce qu'affirment tous les pédagogues, le sport ne possède pas de qualités pacificatrices, pas de valeurs de rapprochement et de compréhension entre les humains. Le sport est au contraire, le règne de la violence, de l'agressivité primaire, de la brutalité préméditée. Le sport est un lieu où se manifeste l'absurdité inhumaine de la rage de gagner, de la passion de vaincre qui conduit les sportifs à un masochisme moral (jouir de la douleur). Enfin, le sport conduit à la mécanisation des formes de pratique. L'univers sportif est un univers machinique confié à des technocrates du corps qui s'attachent à créer des machines à performance et des robots humains infatigables. Toutes ces raisons et d'autres évoquées, conduisent l'auteur à présenter le sport comme un instrument idéal de manipulation des corps et des esprits. Fort de ces analyses, souvent conduites à partir d'une lecture des pratiques de haut niveau, l'auteur conclut qu'il ne faut pas attendre du sport quelque éducation que ce soit sauf celle de l'inculcation des valeurs économiques dominantes.

Les instructions officielles en éducation physique et sportive de 1967 sont radicalement combattues par cet auteur, qui lorsqu'il s'exprime sur sa pratique d'en-

LA DÉTERMINATION DE L'IDENTITÉ SCOLAIRE DE L'EPS

seignant annonce qu'il déconstruit pour ses élèves les valeurs et pratiques sportives. Il s'agit donc sur le plan didactique de proposer un traitement des activités physiques enseignées dont l'objet est de dévoiler les mécanismes idéologiques sous-jacents. Éducation physique et sport s'opposent en tous points. L'idée d'un traitement didactique des activités sportives supports est un leurre.

Une critique éducative fondamentale

Le Boulch enseignant d'éducation physique et sportive juge, dans les années 1950, que l'éducation physique présentée jusqu'alors tend à se vider de sens car elle n'a pas su assurer une éducation physique générale visant le développement de la maîtrise corporelle. Après une thèse de médecine soutenue en 1960, cet enseignant s'attache à formaliser une éducation physique fondamentale. Ses travaux se centrent sur les aspects psychomoteurs du développement humain. Il approfondit les notions d'adresse, d'ajustement postural, de coordination, d'apprentissage des praxies, de schéma corporel et propose une éducation physique psychomotrice, véritable propédeutique à la pratique des activités physiques et sportives.

Son opposition aux textes officiels s'appuie sur les arguments suivants. Rien n'est possible dans le domaine du sport de compétition sans une formation corporelle préalable. Il précise que les recherches menées en psycho-cinétique permettent d'affirmer qu'il est possible de concevoir une éducation du corps susceptible d'intéresser les enfants et les adolescents à condition qu'elle se démarque des pratiques actuelles de l'initiation et de l'entraînement sportif seulement adaptable à une élite. Soutenu, par une partie du corps des inspecteurs généraux d'éducation physique et sportive, Le Boulch se verra confier des mises en pratique expérimentale dans des établissements scolaires. Sa conception de l'éducation physique intègre les travaux scientifiques récents et se démarque ainsi des propositions officielles précédentes (l'éclectisme). Les travaux de Le Boulch posent la formation physique fondamentale comme objet premier de l'éducation physique et sportive. L'école est un lieu de formation. Elle doit préparer à la vie sociale. Son opposition aux instructions officielles de 1967 est donc profonde et argumentée. Les pratiques sportives sont des pratiques sociales. Rien ne garantit leur caractère éducatif. Il s'agit donc de développer une éducation physique fondamentale construite à partir d'une analyse approfondie de la motricité. La distance aux pratiques sociales est réelle.

- Deux lectures positives

Une lecture sportive stricte

Les instructions officielles de 1967 paraissent trois ans après la publication de *l'Essai de doctrine des sports*. Cet essai est l'aboutissement d'un travail de quatre ans pour déterminer une politique sportive française. Le scandale de la participation française aux Jeux Olympiques de Rome a accéléré cette réflexion. Il faut, pour assurer la grandeur de la France dans le concert mondial des nations, que les athlètes français accomplissent des performances à la hauteur des ambitions politiques avouées. L'essai de doctrine des sports ne cache pas ses orientations : « Imposer et organiser le sport dans les activités scolaires et post-scolaires » :

Un pays ne peut devenir vraiment sportif que si l'école a compris sa responsabilité essentielle dans l'éducation physique et l'initiation sportive de la masse.

- Les systèmes d'éducation doivent, dans cette perspective, être repensés...
- Il faut admettre qu'il ne suffit pas de donner aux jeunes l'habitude de pratiquer le sport, mais qu'il faut aussi leur en donner le goût...
- D'une façon générale, la priorité doit être reconnue sans ambiguïté, dans l'éducation physique et sportive, à la pratique des sports...

Cette position claire et fortement défendue par les politiques va peser sur la formulation des instructions officielles de 1967. Dès lors les politiques vont considérer comme admise l'idée d'une éducation physique et sportive au service du sport, assurant l'initiation des masses afin de permettre par la suite l'éclosion de l'élite. Une idée chère à de Coubertin est à nouveau exploitée. Elle consiste à affirmer que pour qu'un champion olympique soit couronné, il faut que cent athlètes soient de niveau international. Pour que cent athlètes soient de niveau international, il faut que mille soient de niveau national. Ce raisonnement se conclut en affirmant qu'un développement du sport de masse est impératif pour obtenir des médailles olympiques. Les responsables politiques se succèdent et défendent cette position au fil des ans et contre l'avis des enseignants d'éducation physique et sportive. Comiti, secrétaire d'état à la jeunesse et des sports, écrit dans le journal *le Monde* en 1972: « Il faut s'entendre sur la conception que l'on a de l'éducation physique : il y a celle que l'on pourrait qualifier de culturelle et qui vise la maîtrise du corps. Il y a celle aussi qui consiste à donner aux jeunes le goût de la compétition. Il faut donner aux jeunes le goût de la compétition si nous voulons forger une élite plus nombreuse. Le sport à l'école a donc pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants... ». Cette perspective pare le sport de toutes les vertus. Le sport est lieu d'éducation. Transposer didactiquement conduit à rendre simples les techniques sportives de haut niveau pour qu'elles soient apprises aux élèves. La transposition prend ici le caractère d'une simplification de l'activité référence à des fins d'enseignement.

Une lecture éducative

Certains enseignants d'éducation physique et sportive sont en 1967, favorables à un ancrage social fort de leur discipline mais sont également attachés à donner une dimension éducative à leur enseignement. Se pose ainsi la question des activités physiques comme fin ou moyen de l'éducation physique et sportive. Ces enseignants regroupés autour de Mérand, défendent une vision culturaliste du sport. Le sport est avant tout un processus de civilisation. Il se présente comme une accumulation d'expériences que l'histoire des hommes porte. Cette position conduit ces individus à revendiquer une approche anthropologique des activités physiques et sportives ; il s'agit si l'on souhaite se situer dans une perspective formatrice de ne pas succomber à l'événement, aux évolutions ponctuelles du sport, mais de chercher à comprendre ce qui anime l'homme au cours de son histoire dans ses rapports aux activités culturelles en général et sportives en particulier. Cette perspective anthropologique permet tout en constatant déviances et méfaits sportifs de les relativiser et

LA DÉTERMINATION DE L'IDENTITÉ SCOLAIRE DE L'EPS

surtout de proposer aux élèves une entrée dans les pratiques sportives par les données essentielles du comportement de l'homme confronté aux contraintes sportives.

A cette dimension s'ajoute une conception de l'éducation qui s'ancre dans les travaux de Wallon et de Piaget. Il faut respecter la réalité de l'enfant. Un enfant n'est pas un adulte en réduction. Il a ses propres lois de fonctionnement. La liberté de l'enfant est essentielle mais elle se conquiert par l'éducation et l'accès au savoir.

Mérand valorise une culture humaine scolaire et sociale. C'est le monde qui apporte à l'homme ce qui est humain et son développement dépend de l'appropriation des capacités humaines accumulées dans la culture, historiquement datée. Cette éducation est doublement sociale, car le contact que l'enfant établit avec les éléments de la culture ne lui est bénéfique que s'il est guidé par un adulte. Cette conception de l'éducation physique et sportive privilégie l'idée du nécessaire traitement des activités physiques et sportives pour être enseignées. Les activités sportives ne peuvent servir directement de formation des élèves scolarisés. L'initiation sportive forme des sportifs. L'éducation physique et sportive a pour mission par le biais des activités sociales d'éduquer les élèves. Cette différence est majeure dans les travaux de Mérand. Elle différencie de manière non équivoque des options culturalistes en éducation physique et sportive et des options sportives. La transposition proposée s'appuie sur les activités sportives dont le caractère essentiel est affirmé. Former des élèves c'est les inscrire dans les pratiques de leur temps. Le traitement didactique consiste à proposer des enseignements incluant la logique sociale des activités sportives et la logique éducative. Les activités sportives ne sont pas cette fois simplifiées. Elles sont analysées dans une perspective historique et associées à des valeurs éducatives affirmées.

Débats et conflits entre ces quatre courants de pensée

Ces quatre courants présentent des orientations profondément différentes. Ce premier constat témoigne d'une vitalité de l'éducation physique et sportive dans les années 1960-1970. Ce dynamisme trouve sans doute son explication dans l'immobilisme qui caractérisait depuis de trop nombreuses années, cette discipline scolaire. Les sciences humaines et sociales et plus particulièrement les travaux des psychologues de l'enfance et de l'apprentissage en accordant de l'importance aux perspectives monistes et en insistant sur le rôle de l'action dans les apprentissages ont permis à l'éducation physique et sportive d'envisager une respectabilité scolaire plus grande. Elle quitte l'annexe de l'école pour devenir une matière scolaire dont les effets sur le développement de l'élève sont reconnus. L'augmentation sensible des pratiquants sportifs dès la fin de la seconde guerre mondiale oblige l'éducation physique et sportive à se définir, de manière claire, face à ce phénomène social conséquent. Enfin, dans les années 1960, les collèges et lycées accueillent les enfants du baby boom. La démocratisation scolaire s'affirme progressivement. Ces principaux facteurs jouent un rôle incontestable dans la mise en question de l'identité de l'éducation physique et sportive et dans l'approfondissement de ses rapports aux normes scolaires et aux pratiques sportives. L'intégration de l'éducation physique et sportive au sein du ministère de l'éducation nationale en 1981, clôt ce processus.

CONCLUSION

Ainsi l'éducation physique et sportive, au cours de sa jeune histoire, établit, sans doute, par manque de savoirs de références précis, un rapport particulier et flottant aux activités physiques et sportives et aux normes scolaires. L'éducation physique et sportive ne s'appuie pas sur un corpus de connaissances stabilisées, comme peut le faire les mathématiques. Ses savoirs de référence sont issus, en majeure partie, des pratiques des activités physiques et sportives (du yoga au rugby) jouées sous des formes diverses. La formalisation de ces savoirs ne relève pas, de démarche scientifique élaborée. L'histoire de l'éducation physique et sportive témoigne de balancements fréquents entre recherche d'appuis scolaires et reconnaissance sociale. Les deux périodes étudiées, la naissance de la gymnastique scolaire et l'apparition des sports en France, et la période des années 1970, où l'EPS se conforme aux normes des disciplines scolaires, témoignent de la puissance et de la diversité des idéologies. Cette lente stabilisation scolaire de l'EPS pose d'une manière peu commune la question de la transposition didactique. En effet, il est fréquent d'associer la transposition didactique à une opération mécanique de déclinaisons des savoirs, du savoir savant au savoir à enseigner. La transposition didactique va au-delà de ces aspects. Elle pose un regard social et politique sur la transmission des savoirs. Chevallard, qualifie la didactique comme la science de la diffusion des praxéologies. La transposition didactique prend en considération tous les déterminants qui fondent une discipline scolaire, des débats politiques aux mesures d'évaluation. En ce sens, les conflits d'orientation en EPS, constituent les derniers avatars de sa mise en forme scolaire. Les questions de transposition sont d'abord à cette période un enjeu de positionnement scolaire et social, donc un enjeu identitaire.

Yvon LÉZIART

Université de Rennes 2

Abstract : Physical and sports education is a practice-based school discipline. Its proximity to social physical practices is real. Physical and sports education tries on an ongoing basis to balance conformity to the school situation and social recognition. The search for this absolute balance is an illusion. By turns, the school influence or the social influence dominate. This impossible balance generates numerous debates about orientation, setting in opposition those who defend physical education focusing on dominant social physical practices, and those supporting physical education as having an objective of shaping human potential and thus less concerned about social references. The official texts about the curriculum in physical and sports education, because of this opposition, are brought into being with great difficulty and often bring about lively contestation.

Keywords : Physical and sports education; physical and sports activity, official curricular texts, conceptions, orientation debates.

Bibliographie

- Althusser L. (1976) « Idéologie et appareil idéologique d'état » — *Positions* (71-73).
- Attali M. & Saint Martin J. (2004) *L'EP de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*. Paris : A. Colin.
- Arnaud P. (1989) « Contribution à une histoire des disciplines d'enseignement : la mise en forme scolaire de l'éducation physique » — *Revue Française de Pédagogie* 89 (29-34).
- Baudelot C. & Establet R. (1972) *L'école capitaliste en France*. Paris : Maspéro.
- Bourdieu P. & Passeron J.-C. (1966) *Les héritiers, les étudiants et la culture*. Paris : Minuit.
- Bourdieu P. & Passeron J.-C. (1972) *La reproduction : éléments d'un système d'enseignement*. Paris : Minuit.
- Brohm J.M. (1976) *Critiques du sport*. Paris : C. Bourgois.
- Brohm J.M. (1976) *Sociologie politique du sport*. Paris : Delarge.
- Chervel A. (1988) « L'histoire des disciplines scolaires : réflexion sur un domaine de recherche » — *Histoire de l'Éducation* 38 (59-119).
- Chervel A. (1998) *La culture scolaire, une approche historique*. Paris : Belin.
- Chevallard Y. (1985) *La transposition didactique*. Grenoble : La Pensée Sauvage.
- Chevallard Y. (1989) « Le concept de rapport au savoir. Rapport personnel, rapport institutionnel, rapport officiel » — Séminaire de didactique des mathématiques et de l'informatique, 26 juin, université Joseph Fourier, Grenoble 1. Document interne 108.
- Chevallard Y. (2007) « Éducation et didactique : une tension essentielle » — *Éducation et Didactique* I, 1 (9-27).
- Coubertin (P. de) (1934) *Pédagogie sportive*. Lausanne : Bureau international de pédagogie sportive.
- Le Boulch J. (1971) *Vers une science du mouvement humain*. Paris : ESF.
- Le Boulch J. (1977) *Face au sport*. Paris : ESF.
- Léziart Y. (1996) « Les rapports théorie/pratique dans les conceptions de l'éducation physique : permanence ou changement ? Étude de trois périodes significatives » — *Revue Française de Pédagogie* 116 (43-51).
- Léziart Y. (1996) « Transposition didactique et éducation physique : remarques générales » — *Revue STAPS* 42.
- Martin J.-L. (1999) *La politique de l'EP sous la V^e République [1] l'élan gaullien*. Paris : PUF.
- Martin J.-L. (2000) *Histoire de l'EP sous la V^e République [2] La conquête de l'éducation nationale*. Paris : PUF.
- Martinand J.-L. (2001) « Pratiques de référence et problématique de la référence curriculaire » — in : A. Terrisse (éd.) *Didactique des disciplines*. Bruxelles : De Boeck.
- Mérand R. (1968) « Que devient la leçon d'EPS ? » — *Éducation Physique et Sport* 90.

Y. LÉZIART

- Mérand R. (1973) « Jeu et éducation sportive » — in : L'activité ludique dans le développement psychomoteur et social de l'enfant, *Vers l'éducation nouvelle*, Hors série
- Passeron J.-C. (1989) « Les trois savoirs sur le savoir » — in : Actes du colloque finalités des enseignements scientifiques, Marseille, 10-11-12 janvier 1989. Marseille : C.C.S.T.I./G.R.D.P.
- Piaget J. (1974) *Réussir et comprendre*. Paris : PUF.
- Wallon H. (1992) *De l'acte à la pensée*. Paris : Flammarion.